

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 3 octobre 2016 à 19 h 30**.

Monsieur le maire M. Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 2 : M. Martin Forcier	Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

251-10-2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Est ajouté au varia :

- M. Claude Lapolice – Stationnement
- M. Jocelyn Chamberland – Demande de Martin Milette – Maison à brûler

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR
Séance du 3 octobre 2016

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2016
- 4 Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 19 septembre 2016

Conseil

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer – septembre 2016
- 6 Indexation imposition de droits carrières / sablières 2017
- 7 Panneau indicateur de vitesse
- 8 Tournoi curling GRAMI
- 9 Remboursement de client au crédit
- 10 Taxation 2017 – Papeterie
- 11 Autorisation de paiement – Kuk Design Fact : 815094

Sécurité incendie

- 12 Autorisation d'achat – Fournitures diverses
- 13 Formation opérateur de pompe
- 14 Demande pour dénonciation – entente de service incendie avec St-Edmond-de-Grantham

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

Premiers Répondants

- 15 Autorisation d'achat – troussees médicales

Voirie

- 16 Abrasif 2016-2017
17 Déneigement infrastructures municipales
18 MTQ – Demande pour travaux
19 Municipalité de St-David – Ponceau mitoyen

Hygiène du milieu

- 20 Autorisation paiement – F. Dugas Électrique Fact : 7392
21 Demande d'intervention – Cours d'eau Vanasse
22 Demande d'intervention – Cours d'eau Décharge des Douze et Riv. Ste-Marie
23 Demande d'intervention – Cours d'eau Fontaine
24 Puits 1.1 – Plan de localisation
25 Plateforme de décantation – Excédent de coûts
26 Autorisation pour tests de coloration
27 Dénonciation – Entente fourniture de service – opérateur en eau potable

Urbanisme et zonage et développement

- 28 Modification résolution 242-09-2016 – Zone Cb-4 résidentiel et commercial
29 Avis de motion – Amendement Règl. Zonage usages zone Cb-4
30 Adoption 1er projet Règl : 208-2016 – Amendement règlement de zonage

Loisirs et culture

- 31 Réseau biblio – Rencontre automne 2016
32 Party de Noël 2016
33 Club motoneige ASAN – Autorisation de traverse 2016-2017

Général

Varia :

- 34

Correspondance

- 35

Période à l'assistance

- 36

Levée de l'assemblée

- 37

ADOPTÉE

252-10-2016

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

253-10-2016

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

254-10-2016 5. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – SEPTEMBRE 2016

Total des salaires :.....	29 753.12 \$
Total capital et intérêt :.....	19 303.43 \$
Total incompressible :.....	11 725.92 \$
Total à payer :.....	138 573.45 \$
Grand total des déboursés :.....	199 355.92 \$

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

ADOPTÉE

255-10-2016 6. INDEXATION IMPOSITION DE DROITS CARRIERES / SABLIERES 2017

CONSIDERANT QUE l'article 7 du règlement 144-2009 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement;

CONSIDERANT QUE le pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement à la Gazette officielle du Québec;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que pour l'année 2017, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 144-2009 soit fixé à 0.57 \$, conformément à la publication des tarifs 2017, à la Gazette Officielle du Québec.

ADOPTÉE

7. PANNEAU INDICATEUR DE VITESSE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

256-10-2016 8. TOURNOI CURLING GRAMI

SUR PROPOSITION DE Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense de 120 \$ ainsi que le versement pour l'inscription et la participation de la municipalité au tournoi de curling « GRAMI » à se dérouler à Drummondville du 22 octobre au 6 novembre 2016.

ADOPTÉE

257-10-2016 9. REMBOURSEMENT DE CLIENTS AU CREDIT

CONSIDERANT que certains citoyens de la municipalité ont un solde créditeur à leur compte de taxes, et ce, en date de ce jour;

CONSIDERANT que ces mêmes citoyens ont droit à un remboursement complet de leur solde créditeur au compte de taxes, pour l'année 2016;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte le remboursement complet de chaque compte de taxes au crédit, et ce, pour tout solde créditeur excédant 20 \$.

ADOPTÉE

258-10-2016 10. TAXATION 2017 – PAPETERIE

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 859 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de la papeterie nécessaire à la taxation 2017. Il est

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

aussi résolu d'autoriser qu'un montant de 50 %, soit 493.82 \$, taxes incluses soit versé en acompte de la commande.

ADOPTÉE

259-10-2016 11. AUTORISATION DE PAIEMENT – KUK DESIGN FACT : 815094

CONSIDÉRANT la résolution N^o : 230-09-2016;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement et le versement d'une somme de 200 \$ plus les taxes applicables pour acquitter la facture N^o : 815094 de l'entreprise Kuk Design.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

260-10-2016 12. AUTORISATION D'ACHAT – FOURNITURES DIVERSES

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Milette, directeur du SSI de Saint-Guillaume recommande l'achat de gants, parties faciales ainsi qu'un radio portatif pour un montant total approximatif de 4 133 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que les offres de service reçues à ces effets, à savoir Aréo-Feu offre N^o : 52561 et Communication Plus offre N^o : 5858;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Milette recommande la fabrication d'un coffre pour les échelles pour un montant total approximatif de 1 180 \$ plus les taxes applicables, le tout comme indiqué à l'offre de service de soudure Marshall enr;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 5 313 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de gants, parties faciales ainsi qu'un radio portatif pour un montant total approximatif de 4 133 \$, le tout tel que les offres de service reçues à ces effets, à savoir Aréo-Feu offre N^o : 52561 et Communication Plus offre N^o : 5858 ainsi que pour la fabrication d'un coffre pour les échelles comme indiqué à l'offre de service de soudure Marshall enr.

ADOPTÉE

261-10-2016 13. FORMATION OPERATEUR DE POMPE

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Milette, directeur du SSI de Saint-Guillaume recommande la formation de trois pompiers volontaires au cours opérateur autopompe, à savoir M. Simon Benoit, M. Pascal Nadeau et Monsieur Philippe Arpin;

CONSIDÉRANT QUE le SAE (Service aux entreprises) de la CSDC (Commission Scolaire des Chênes) offre la formation opérateur d'autopompe;

CONSIDÉRANT QUE le coût de formation est d'approximativement 1 215 \$ par participant, plus les taxes applicables;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription de trois pompiers volontaires, à la formation opérateur d'autopompe donnée par le SAE de la CSDC. Il est aussi résolu d'autoriser une dépense approximative de 1 215 \$ par participant, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

262-10-2016 **14. DEMANDE POUR DENONCIATION – ENTENTE DE SERVICE INCENDIE AVEC ST-EDMOND-DE-GRANTHAM**

CONSIDERANT la résolution N^o: 2016-09-008 de la municipalité de St-Edmond-de-Grantham;

CONSIDERANT QUE cette résolution se veut une demande de réouverture de l'entente relative à la protection contre l'incendie fournie par le SSI (*Service de Sécurité Incendie*) de la municipalité de Saint-Guillaume sur une partie du territoire de la municipalité de St-Edmond-de-Grantham;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de planifier une rencontre avec les personnes concernées de la municipalité de St-Edmond-de-Grantham afin de discuter de nouvelles modalités concernant l'entente relative à la protection contre l'incendie fournie par le SSI (*Service de Sécurité Incendie*) de la municipalité de Saint-Guillaume sur une partie du territoire de la municipalité de St-Edmond-de-Grantham.

ADOPTÉE

PREMIERS REpondants

263-10-2016 **15. AUTORISATION D'ACHAT – TROUSSES MEDICALES**

CONSIDERANT QUE Mme Priscilla Lachman recommande l'achat de troussees médicales et de DEA ainsi que du matériel médical comme indiqué à l'offre de service de la firme EMRN N^o: 15519 pour un montant total approximatif de 2 400.20 \$ plus les taxes applicables;

SUR PROPOSITION de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 2 400.20 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de troussees médicales et de DEA ainsi que du matériel médical comme indiqué à l'offre de service de la firme EMRN N^o: 15519 pour un montant total approximatif de 2 400.20 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

VOIRIE

264-10-2016 **16. ABRASIF 2016-2017**

CONSIDÉRANT qu'une quantité approximative de 200 tonnes d'abrasif est restante de la saison hivernale 2015-2016;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'acheter une quantité approximative de 240 tonnes d'abrasif pour la saison hivernale 2016-2017, le tonnage étant réparti comme suit :

- 80 tonnes pierre 5mm @ 13.51 \$ / tonne
- 120 tonnes sable @ 6.32 \$ / tonne
- 40 tonnes sel traité Warwick @ 116 \$ / tonne

Que la dépense approximative totale autorisée est de 8 479.20 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition, le transport et le mélange des matériaux d'abrasif, hiver 2016-2017.

ADOPTÉE

265-10-2016

17. DENEIGEMENT INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDERANT les infrastructures municipales à déneiger durant la période hivernale 2016-2017 à savoir :

- 28 bornes-fontaines;
- Boîtes postales communautaires;
 - o À gauche du 11 rue des Sorel;
 - o À droite du 2 rue de la Station;
 - o Face au 3 rue Ste-Marie;
 - o Face au 8 rue du Couvent;
 - o À gauche du 1 rue de L'Église;
- Usine de filtration d'eau potable;
- Stationnement de la piste de raquettes;
- Bureau municipal;
 - o Stationnement avant, arrière et partie latérale;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de mandater M. Mario Viens à procéder au déneigement des infrastructures municipales **pour une période de cinq (5) ans** à savoir pour les périodes hivernales de 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 ainsi que 2020-2021, et ce, au coût de 1 100 \$ par année plus les taxes applicables, pour un coût total de 5 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

266-10-2016

18. MTQ – DEMANDE POUR TRAVAUX

CONSIDERANT QUE sous la recommandation de l'inspecteur municipale, M. Alain Laprade des travaux de rehaussement de trois trous d'homme est à effectuer, et ce, près des adresses suivantes, à savoir;

- 2 rang de l'Église
- 75, rue Principale
- 197, rue Principale

CONSIDERANT QUE ces trous d'homme sont situés sur une route sous la juridiction du MTMDET (*Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports*) du Québec, à savoir la route 224;

CONSIDERANT QU'une demande d'intervention pour travaux doit être complétée et envoyée au MTMDET;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de compléter une demande d'intervention pour des travaux de rehaussement sur 3 trous d'homme situé sur la route 224, sous la juridiction du MTMDET.

ADOPTÉE

19. MUNICIPALITE DE ST-DAVID – PONCEAU MITOYEN

Ce point est annulé

HYGIENE DU MILIEU

267-10-2016

20. AUTORISATION PAIEMENT – F. DUGAS ÉLECTRIQUE FACT : 7392

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement et le versement de 8 693 \$ plus les taxes applicables afin d'acquitter la facture N^o : 7392 de la firme F. Dugas Électrique pour la fourniture des composantes nécessaires aux travaux de raccordement du puits 1.1.

ADOPTÉE

- 268-10-2016** **21. DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU VANASSE**
CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Vanasse est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;
- CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des coûts sera attribué à la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains aux travaux effectués dans ledit cours d'eau;
- SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.
- ADOPTÉE**
- 269-10-2016** **22. DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU DECHARGE DES DOUZE ET RIV. STE-MARIE**
CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau Décharge des Douze et Rivière Ste-Marie sont des cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;
- CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des coûts sera attribué à la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains aux travaux effectués dans ledit cours d'eau;
- SUR PROPOSITION** de M. Martin Forcier, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.
- ADOPTÉE**
- 270-10-2016** **23. DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU FONTAINE**
CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau Fontaine est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;
- CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des coûts sera attribué à la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains aux travaux effectués dans ledit cours d'eau;
- SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.
- ADOPTÉE**

271-10-2016

24. PUITS 1.1 – PLAN DE LOCALISATION

CONSIDERANT QU'un plan de localisation par un arpenteur-géomètre est nécessaire pour le dossier de demande de CA (*Certificat d'autorisation*) à être déposée auprès du MDDELCC (*Ministère du Développement Durable et de la Lutte contre les changements climatiques*);

CONSIDERANT une offre de service reçu de la firme Martin Paradis arpenteurs-géomètres, datée du 15 septembre 2016 pour la production dudit plan de localisation, et ce, au coût de 950 \$ plus les taxes;

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu de mandater la firme Martin Paradis Arpenteurs-géomètres à produire un plan de localisation dans le dossier du puits 1.1 afin de compléter le dossier de demande de CA auprès du MDDELCC.

ADOPTÉE

272-10-2016

25. TEU – PLATEFORME DE DECANTATION – EXCEDENT DES COUTS

CONSIDERANT la résolution N^o : 195-07-2015;

CONSIDERANT la résolution N^o : 236-09-2015;

CONSIDERANT la résolution N^o : 075-03-2016;

CONSIDERANT les coûts importants de ce projet;

CONSIDERANT la réception de la facture N^o : 691010 de la firme Transport Daniel Plamondon au coût de 5 720 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDERANT QUE ce projet est maintenant terminé;

SUR PROPOSITION de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement et le versement de la facture N^o : 691010 de la firme Transport Daniel Plamondon, au coût de 5 720 \$ plus les taxes applicables. Que le projet Plateforme de décantation soit porté aux immobilisations de la municipalité, pour l'année 2016, avec autorisation d'un excédent de coûts d'approximativement 2 005.29 \$, pour l'année 2016, à être affecté au surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE

273-10-2016

26. AUTORISATION POUR TESTS DE COLORATION

CONSIDERANT QUE la municipalité désire caractériser les installations sanitaires des résidences isolées, situées sur son territoire;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire avoir un portrait global des installations sanitaires de son territoire;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire repérer les installations sanitaires non conformes par l'exécution d'un test de coloration à la fluorescéine pour toutes les propriétés n'ayant aucun permis d'installation septique au dossier propriété et ce, par Mme Annick Vincent, inspectrice en bâtiment et en environnement ainsi que M. Alain Laprade, inspecteur municipal;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser les tests de coloration à la fluorescéine pour toutes les propriétés n'ayant aucun permis d'installation septique au dossier propriété et ce, par Mme Annick Vincent, inspectrice en bâtiment et en environnement ainsi que M. Alain Laprade, inspecteur municipal. Que la municipalité s'engage à effectuer ces tests sur une période approximative de cinq (5) ans dans le but que chaque propriétaire dont l'installation sanitaire cause des rejets à l'environnement procède à l'implantation ou à la réfection d'une nouvelle installation septique dans les délais impartis.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

- À 8 h 45 Mme Martine Bernier, directrice générale/secrétaire-trésorière quitte la séance pour fins de photocopies et est de retour à 8 h 53.

274-10-2016 **27. DENONCIATION – ENTENTE FOURNITURE DE SERVICE – OPERATEUR EN EAU POTABLE**
CONSIDERANT la résolution N° : 216-08-2015;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire que chaque partie à l'entente en respecte tous les articles qui y sont stipulés;

CONSIDERANT QUE le conseil désire planifier une rencontre avec les parties à l'entente, à savoir maires, directrices générales ainsi que M. Yannick Roy, personne-ressource certifiée OTUFD;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de planifier, dans les plus brefs délais, une rencontre avec les maires et directrices générales des municipalités de Saint-Pie-de-Guire, Saint-Gérard-Majella et Saint-Guillaume ainsi que M. Yannick Roy, personne-ressource certifiée OTUFD.

ADOPTÉE

275-10-2016 **URBANISME ET ZONAGE ET DEVELOPPEMENT**
28. MODIFICATION RESOLUTION 242-09-2016 – ZONE Cb-4 RESIDENTIEL ET COMMERCIAL
CONSIDERANT la résolution N° : 242-09-2016;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de modifier la résolution N° : 242-09-2016 comme suit en y ajoutant le point suivant :

- c) Que le libellé de l'amendement stipule que l'usage résidentiel et commercial soit autorisé en zone Cb-4.

ADOPTÉE

29. AVIS DE MOTION – AMENDEMENT REGL. ZONAGE USAGES ZONE Cb-4
AVIS DE MOTION est donné par M. Luc Chapdelaine, ainsi que dispense de lecture, pour l'adoption prochaine d'un amendement aux règlements de zonage afin d'autoriser en zone Cb-4 l'usage résidentiel et commercial.

276-10-2016 **30. ADOPTION 1^{ER} PROJET REGL : 208-2016 – AMENDEMENT REGLEMENT DE ZONAGE**
CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné à la présente séance ordinaire;

CONSIDERANT QUE le conseil désire adopter le premier projet du règlement n° : 208-2016 intitulé : « *Amendement au règlement de zonage concernant les usages de la zone Cb-4* »;

CONSIDERANT QU'une consultation publique est planifiée pour le mercredi 30 novembre à 19 h;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet du règlement n° : 208-2016 intitulé : « *Amendement au règlement de zonage concernant les usages de la zone Cb-4* ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2016

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT
LES USAGES DE LA ZONE CB-4**

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no. 45-99;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire d'apporter une modification au contenu du règlement de zonage no 45-99 afin qu'il puisse répondre aux besoins en matière d'usages pour la zone Cb-4;

CONSIDÉRANT que la nature des usages prescrits est spécifique à l'utilisation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres préparatoires ont été effectuées;

SUR PROPOSITION de [] appuyée par [], il est unanimement résolu d'adopter le règlement d'amendement numéro 208-2016 modifiant le règlement de zonage no. 45-99 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION

L'article 3.3.2.5 intitulé « Classe Commerce et service à incidences (Ce) » est modifié pour l'ajout de la classe d'usage 643 intitulé « service de réparation de véhicules légers ».

ARTICLE 3 – GRILLE DE SPÉCIFICATION

La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifiée pour la zone Cb-4 :

- par l'ajout de l'usage unifamilial isolé;
- par l'ajout des usages 641 « services de réparation de l'automobile » et 643 « services de réparation de véhicules légers » à la section *Usages spécifiquement autorisés*.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

277-10-2016

31. RESEAU BIBLIO – RENCONTRE AUTOMNE 2016

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'autoriser la participation de M. Jean-Pierre Vallée, maire, ainsi que de deux bibliothécaires, à savoir Mme Johanne Forcier, coordonnatrice de la bibliothèque ainsi que Mme Hélène Forcier, à la rencontre d'automne 2016 qui aura lieu le samedi 22 octobre 2016, à Trois-Rivières. Les frais d'inscription à la rencontre étant à la charge de la bibliothèque. Il est aussi résolu de rembourser les frais de déplacement conformément à la politique en vigueur.

ADOPTÉE

278-10-2016 **32. PARTY DE NOËL 2016**

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet pour le party de Noël 2016 des employés et bénévoles de la municipalité déposé par M. Jaclyn Joyal, coordonnateur aux loisirs ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire une soirée thématique de type casino organisée conjointement entre le CRSG (*Centre Récréatif Saint-Guillaume*) et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumet aussi la suggestion d'inviter les conjoints des employés et bénévoles conviés à cette soirée;

SUR PROPOSITION de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de retenir la date du vendredi 2 décembre 2016 à la salle municipale de Saint-Guillaume pour la tenue du Party de Noël 2016, soirée de type casino où les conjoints des employés et bénévoles conviés sont aussi invités. Que le budget alloué ainsi que les détails finaux à l'organisation de cette soirée soient discutés à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

279-10-2016 **33. CLUB MOTONEIGE ASAN – AUTORISATION DE TRAVERSE 2016-2017**

CONSIDÉRANT que le Club de Motoneigistes ASAN demande un droit de passage afin de traverser les rues ci-dessous mentionnées et qui sont de juridiction municipale;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal, Monsieur Alain Laprade, verra à installer la signalisation aux endroits appropriés;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser au Club de Motoneigistes ASAN, un droit de passage afin de traverser les rues ci-dessous mentionnées et qui sont de juridiction municipale;

- Rang Saint-Prime, une traverse entre le 142 à 90 mètres vers le Sud-Est et le 180 à 90 mètres vers le Nord-Ouest,
- Rang Saint-Henri, une traverse entre le 496 à 30 mètres vers le Sud-Ouest et le 568 à 70 mètres vers le Nord-Est,
- Rue du Couvent, une traverse à 30 mètres du 42 vers le Sud-Est,
- Entre le 6e rang, une traverse au 186 à 80 mètres vers le Nord-Est et au 221 à 160 mètres vers le Sud-Ouest;
- Rang Saint-Mamert, une traverse entre le 33 à 220 mètres vers le Nord-Ouest et à 100 mètres de l'arrêt-stop du rang Lachapelle;
- Avoir accès et circuler sur la piste cyclable à l'arrière du village;
- Circuler sur la route 224, mitoyen avec les VTT, vers la station de gaz Pétro-T sur environ 1 000 pieds. Cette autorisation doit être envoyée au MTQ (*Ministère des Transports du Québec*) par Club ASAN.

ADOPTÉE

GENERAL

34. VARIA

- M. Claude Lapolice – Stationnement
 - o M. Lapolice mentionne que le stationnement est très restreint à l'édifice municipal et qu'il y aurait lieu de se stationner sur le terrain vacant appartenant à la municipalité, situé juste à côté. Il mentionne qu'une discussion serait requise quant à l'avenir dudit terrain vacant. Aucune résolution n'est adoptée à cet effet.
- À 9 h 20 Mme Martine Bernier, directrice générale/secrétaire-trésorière quitte la séance aux fins de recherches documentaires demandées en regard du point suivant. Elle est de retour à 9 h 25.

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Saint-Guillaume

- M. Jocelyn Chamberland – Demande de Martin Milette – Maison à brûler
 - o M. Chamberland demande à ce qu'une résolution d'autorisation soit adoptée quant à l'offre d'une maison à démolir et à donner au SSI (*Service Sécurité Incendie*) de la municipalité afin d'y tenir des pratiques ainsi qu'une mise à feu finale. Le dossier étant en période de recherche d'information, aucune résolution n'est adoptée à cet effet.

35. CORRESPONDANCE

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de septembre 2016 est remis aux membres du conseil.

36. PERIODE A L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

280-10-2016

37. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 21 heures, 35 minutes.

M. Jean-Pierre Vallée
Maire

Martine Bernier
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Jean-Pierre Vallée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 7 novembre 2016